



COMPTE-RENDU N°338

Comité exécutif – présentiel
Samedi 04 et dimanche 05 janvier 2025

Le secrétariat général

Diffusion : comité exécutif, chargé-e-s de mission, président-e-s, directeurs-rices et secrétariats de ligue, membres d'honneur, professionnels

Le présent compte-rendu a été adopté en séance du 15 février 2025.

Membres du comité exécutif : Paul Adam, David Angelats, Denis Allenbach, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Jean-Louis Coué, David Courbet, Patricia Corti, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Franck Laurent, Catherine Le Saint, Steve Matyja, Sandrine Mouillon, Sun Robin (absente samedi matin), Laurent Schwizgebel, Adeline Sergent, Thierry Stempfel, Anne Tran (visioconférence le samedi – présentiel le dimanche)

Assistent : Céline Berton (DF / DRH – samedi), Emilie Coconnier (directrice administrative – samedi), Frédéric Dor (chargé de l'observatoire de l'emploi et de la formation – dimanche), Lionel Grenouillet (CPL), Kim Nivault (CPL), Eric Salanoubat (DG)

Excusé : Jérôme Careil (DTN)

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	1/ Mot du président et de la direction générale	
Présidence Direction générale	<p style="text-align: right;"><i>Franck LAURENT, président</i> <i>Eric SALANOUBAT, directeur général</i></p> <p>Accueil du président, qui fait part de l'absence de Jérôme CAREIL et qui explique qu'un recrutement interviendra au plus tard le 1^{er} avril. Mot de bienvenue par le directeur général</p>	
	2/ Affectation des postes au comité exécutif	
	<p><u>Vote n°1</u> : validation de l'affectation des postes telle que proposée par le président</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 19 votants (Paul Adam, Denis Allenbach, David Angelats, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Patricia Corti, Jean-Louis Coué, David Courbet, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Franck Laurent, Catherine Le Saint, Steve Matyja, Sandrine Mouillon, Laurent Schwizgebel, Adeline Sergent, Thierry Stempfel, Anne Tran)</p> <p>Pour : 19</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p style="text-align: center;">3/ Nomination des chargés de mission pour les championnats du monde</p> <p><u>Vote n°2</u> : nomination de Magali GODIN en tant que chargée de mission "Organisation des championnats du monde 2025"</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 19 votants (Paul Adam, Denis Allenbach, David Angelats, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Patricia Corti, Jean-Louis Coué, David Courbet, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Franck Laurent, Catherine Le Saint, Steve Matyja, Sandrine Mouillon, Laurent Schwizgebel, Adeline Sergent, Thierry Stempfel, Anne Tran)</p> <p style="text-align: center;">Pour : 18 / Abstention : 1</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p><u>Vote n°3</u> : nomination de Julien LAFFAY en tant que chargé de mission "Stratégie commerciale et marketing des championnats du monde 2025"</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 19 votants (Paul Adam, Denis Allenbach, David Angelats, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Patricia Corti, Jean-Louis Coué, David Courbet, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Franck Laurent, Catherine Le Saint, Steve Matyja, Sandrine Mouillon, Laurent Schwizgebel, Adeline Sergent, Thierry Stempfel, Anne Tran)</p> <p style="text-align: center;">Pour : 19</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p><u>Vote n°4</u> : nomination de Didier JACQUEMIN en tant que chargé de mission "Animation territoriale des championnats du monde 2025"</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 19 votants (Paul Adam, Denis Allenbach, David Angelats, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Patricia Corti, Jean-Louis Coué, David Courbet, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Franck Laurent, Catherine Le Saint, Steve Matyja, Sandrine Mouillon, Laurent Schwizgebel, Adeline Sergent, Thierry Stempfel, Anne Tran)</p> <p style="text-align: center;">Pour : 18 / Abstention : 1</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	
	<p>4/ Commissions : intitulés, prérogatives et désignation du membre du COMEX</p>	
	<p><u>Vote n°5</u> : nomination de Michel GOUTTE en tant que responsable de la commission fédérale des officiels techniques</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 19 votants (Paul Adam, Denis Allenbach, David Angelats, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Patricia Corti, Jean-Louis Coué, David Courbet, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Franck Laurent, Catherine Le Saint, Steve Matyja, Sandrine Mouillon, Laurent Schwizgebel, Adeline Sergent, Thierry Stempfel, Anne Tran)</p> <p style="text-align: center;">Pour : 17 / Abstentions : 2</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p><u>Vote n°6</u> : nomination de Denis ALLENBACH en tant que responsable de la commission médicale</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 18 votants (Paul Adam, David Angelats, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Patricia Corti, Jean-Louis Coué, David Courbet, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Steve Matyja, Franck Laurent, Catherine Le Saint, Sandrine Mouillon, Laurent Schwizgebel, Adeline Sergent, Thierry Stempfel, Anne Tran)</p> <p style="text-align: center;">Pour : 18</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p><u>Vote n°7</u> : nomination de Paul ADAM en tant que responsable de la commission règlements</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 18 votants (Denis Allenbach, David Angelats, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Patricia Corti, Jean-Louis Coué, David Courbet, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Franck Laurent, Catherine Le Saint, Steve Matyja, Sandrine Mouillon, Laurent Schwizgebel, Adeline Sergent, Thierry Stempfel, Anne Tran)</p> <p>Pour : 18</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p><u>Vote n°8</u> : nomination de David COURBET en tant que responsable de la commission communication et numérique</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 18 votants (Paul Adam, Denis Allenbach, David Angelats, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Patricia Corti, Jean-Louis Coué, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Franck Laurent, Catherine Le Saint, Steve Matyja, Sandrine Mouillon, Laurent Schwizgebel, Adeline Sergent, Thierry Stempfel, Anne Tran)</p> <p>Pour : 18</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p><u>Vote n°9</u> : nomination de Adeline SERGENT en tant que responsable de la commission interclubs nationaux</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 18 votants (Paul Adam, Denis Allenbach, David Angelats, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Patricia Corti, David Courbet, Jean-Louis Coué, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Franck Laurent, Catherine Le Saint, Steve Matyja, Sandrine Mouillon, Laurent Schwizgebel, Thierry Stempfel, Anne Tran)</p> <p>Pour : 18</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p><u>Vote n°10</u> : nomination de Jean-Louis COUÉ en tant que responsable de la commission territoires</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 18 votants (Paul Adam, Denis Allenbach, David Angelats, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Patricia Corti, David Courbet, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Franck Laurent, Catherine Le Saint, Steve Matyja, Sandrine Mouillon, Laurent Schwizgebel, Adeline Sergent, Thierry Stempfel, Anne Tran)</p> <p>Pour : 18</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p><u>Vote n°11</u> : nomination de Steve MATYJA en tant que responsable de la commission handicap et inclusion</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 18 votants (Paul Adam, Denis Allenbach, David Angelats, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Patricia Corti, Jean-Louis Coué, David Courbet, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Franck Laurent, Catherine Le Saint, Sandrine Mouillon, Laurent Schwizgebel, Adeline Sergent, Thierry Stempfel, Anne Tran)</p> <p>Pour : 18</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p><u>Vote n°12</u> : nomination de Patricia CORTI en tant que responsable de la commission culture et héritage du badminton</p> <p>Résultat du vote : 18 votants (Paul Adam, Denis Allenbach, David Angelats, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Jean-Louis Coué, David Courbet, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Franck Laurent, Catherine Le Saint, Steve Matyja, Sandrine Mouillon, Laurent Schwizgebel, Adeline Sergent, Thierry Stempfel, Anne Tran)</p> <p>Pour : 18</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p><u>Vote n°13</u> : nomination de Adeline SERGENT en tant que responsable de la commission des publics vétérans</p> <p>Résultat du vote : 18 votants (Paul Adam, Denis Allenbach, David Angelats, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Patricia Corti, David Courbet, Jean-Louis Coué, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Franck Laurent, Catherine Le Saint, Steve Matyja, Sandrine Mouillon, Laurent Schwizgebel, Thierry Stempfel, Anne Tran)</p> <p>Pour : 18</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p><u>Vote n°14</u> : nomination de Anne TRAN en tant que responsable de la commission développement du badminton féminin</p> <p>Résultat du vote : 18 votants (Paul Adam, Denis Allenbach, David Angelats, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Patricia Corti, David Courbet, Jean-Louis Coué, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Franck Laurent, Catherine Le Saint, Steve Matyja, Sandrine Mouillon, Laurent Schwizgebel, Adeline Sergent, Thierry Stempfel)</p> <p>Pour : 18</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p><u>Vote n°15</u> : nomination de Patricia CORTI en tant que responsable de la commission badminton santé</p> <p>Résultat du vote : 18 votants (Paul Adam, Denis Allenbach, David Angelats, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Jean-Louis Coué, David Courbet, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Franck Laurent, Catherine Le Saint, Steve Matyja, Sandrine Mouillon, Laurent Schwizgebel, Adeline Sergent, Thierry Stempfel, Anne Tran)</p> <p>Pour : 18</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p><u>Vote n°16</u> : nomination de Laurent SCHWIZGEBEL en tant que responsable de la commission de l'évènementiel</p> <p>Résultat du vote : 18 votants (Paul Adam, Denis Allenbach, David Angelats, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Patricia CORTI, Jean-Louis Coué, David Courbet, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Franck Laurent, Catherine Le Saint, Steve Matyja, Sandrine Mouillon, Adeline Sergent, Thierry Stempfel, Anne Tran)</p> <p>Pour : 18</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p><u>Vote n°17</u> : nomination de Thierry STEMPFEL en tant que responsable de la commission prospective</p> <p>Résultat du vote : 18 votants (Paul Adam, Denis Allenbach, David Angelats, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Patricia CORTI, Jean-Louis Coué, David Courbet, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Franck Laurent, Catherine Le Saint, Steve Matyja, Sandrine Mouillon, Laurent Schwizgebel, Adeline Sergent, Anne Tran)</p> <p>Pour : 18</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	
	<p>5/ Création des groupes de travail : intitulés, prérogatives et responsables</p>	
	<p><u>Vote n°18</u> : nomination de Franck LAURENT en tant que responsable du groupe de travail "Nouveau siège social"</p> <p>Résultat du vote : 18 votants (Paul Adam, Denis Allenbach, David Angelats, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Patricia CORTI, Jean-Louis Coué, David Courbet, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Catherine Le Saint, Steve Matyja, Sandrine Mouillon, Laurent Schwizgebel, Adeline Sergent, Thierry Stempfel, Anne Tran)</p> <p>Pour : 18</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p><u>Vote n°19</u> : nomination de Cécile LAFOREST en tant que responsable du groupe de travail "Conseil des territoires"</p> <p>Résultat du vote : 19 votants (Paul Adam, Denis Allenbach, David Angelats, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Patricia Corti, Jean-Louis Coué, David Courbet, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Franck Laurent, Catherine Le Saint, Steve Matyja, Sandrine Mouillon, Laurent Schwizgebel, Adeline Sergent, Thierry Stempfel, Anne Tran)</p> <p>Pour : 19</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p><u>Vote n°20</u> : validation de la création du groupe de travail "Réforme des interclubs nationaux"</p> <p>Résultat du vote : 19 votants (Paul Adam, Denis Allenbach, David Angelats, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Patricia Corti, Jean-Louis Coué, David Courbet, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Franck Laurent, Catherine Le Saint, Steve Matyja Sandrine Mouillon, Laurent Schwizgebel, Adeline Sergent, Thierry Stempfel, Anne Tran)</p> <p>Pour : 19</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p><u>Vote n°21</u> : validation du maintien du groupe de travail "Réforme du classement" et de la nomination de Robin NICOLLET en tant que responsable</p> <p>Résultat du vote : 19 votants (Paul Adam, Denis Allenbach, David Angelats, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Patricia Corti, Jean-Louis Coué, David Courbet, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Franck Laurent, Catherine Le Saint, Steve Matyja, Sandrine Mouillon, Laurent Schwizgebel, Adeline Sergent, Thierry Stempfel, Anne Tran)</p> <p>Pour : 19</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	6/ Rémunération des dirigeants	
	<p><u>Vote n°22</u> : validation de la rémunération de Franck LAURENT en qualité de président à hauteur de 2 000 € mensuels nets à compter du 1^{er} janvier 2025</p> <p>Résultat du vote : 18 votants (Paul Adam, Denis Allenbach, David Angelats, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Patricia Corti, Jean-Louis Coué, David Courbet, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Catherine Le Saint, Steve Matyja, Sandrine Mouillon, Laurent Schwizgebel, Adeline Sergent, Thierry Stempfel, Anne Tran)</p> <p style="text-align: center;">Pour : 18</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p><u>Vote n°23</u> : validation de la rémunération de David ANGELATS en qualité de trésorier général à hauteur de 500 € mensuels nets à compter du 1^{er} janvier 2025</p> <p>Résultat du vote : 18 votants (Paul Adam, Denis Allenbach, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Patricia Corti, Jean-Louis Coué, David Courbet, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Franck Laurent, Catherine Le Saint, Steve Matyja, Sandrine Mouillon, Laurent Schwizgebel, Adeline Sergent, Thierry Stempfel, Anne Tran)</p> <p style="text-align: center;">Pour : 18</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p><u>Vote n°24</u> : validation de la rémunération de Patricia CORTI en qualité de vice-présidente à hauteur de 500 € mensuels nets à compter du 1^{er} janvier 2025</p> <p>Résultat du vote : 18 votants (Paul Adam, Denis Allenbach, David Angelats, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Jean-Louis Coué, David Courbet, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Franck Laurent, Catherine Le Saint, Steve Matyja, Sandrine Mouillon, Laurent Schwizgebel, Adeline Sergent, Thierry Stempfel, Anne Tran)</p> <p style="text-align: center;">Pour : 18</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	
	7/ Organisation de l'assemblée générale du 12 avril 2025	
	<p style="text-align: right;"><i>Franck LAURENT, président</i> <i>Eric SALANOUBAT, directeur général</i></p> <p>Choix de tenir l'assemblée générale ordinaire qui votera les éléments statutaires sur un jour <i>Franck Laurent</i> demande aux membres présents du CPL s'il serait judicieux d'organiser une réunion le dimanche 13 avril.</p>	
	8/ Organisation de l'université d'été	
	<p style="text-align: right;"><i>Franck LAURENT, président</i></p> <p>La date du 14-15 juin est proposée. Recherche d'un lieu d'accueil si possible proche de la mer (voir avec le partenaire VVF s'il y a des possibilités d'accueil) Recherche d'un-e Guest</p>	

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	Ouvrir à une centaine de participants (une nuitée et repas pris en charge par la fédération) Organiser des ateliers (modalités à définir)	
	9/ Equipements : point complet Maison du Badminton	
Direction générale Equipements	<p style="text-align: right;"><i>Eric SALANOUBAT, directeur général</i></p> <p>A la suite de l'arrêt du projet de la Maison du Badminton sous l'ancienne mandature, <i>Eric Salanoubat</i> détaille le projet aux membres du comité exécutif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un groupe de travail pour faire avancer le projet • Le siège social se déprécie. • Création d'une SCI (part à répartir) • Etude des possibilités de financement (ANS, vente siège social : fond propre, diverses subventions et financement bancaire) <p><u>Vote n°24 : validation de la reprise des études concernant la Maison du Badminton à Tremblay-en-France</u></p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants (Paul Adam, Denis Allenbach, David Angelats, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Patricia Corti, Jean-Louis Coué, David Courbet, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Franck Laurent, Catherine Le Saint, Steve Matyja, Sandrine Mouillon, Sun Robin, Laurent Schwizgebel, Adeline Sergent, Thierry Stempfel, Anne Tran)</p> <p style="text-align: center;">Pour : 17 / Abstentions : 3</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	
	10/ Equipements : volants hybrides et frais administratifs associés	
Equipements	<p><u>Vote n°25 : validation de la création d'une nouvelle catégorie de classement concernant les volants hybrides et expérimentation de la possibilité de choisir des volants hybrides sur toute compétition accueillant des joueurs de niveaux D, P ou NC pour la saison 2025/2026</u></p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants (Paul Adam, Denis Allenbach, David Angelats, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Patricia Corti, Jean-Louis Coué, David Courbet, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Franck Laurent, Catherine Le Saint, Steve Matyja, Sandrine Mouillon, Sun Robin, Laurent Schwizgebel, Adeline Sergent, Thierry Stempfel, Anne Tran)</p> <p style="text-align: center;">Pour : 20</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p><u>Vote n°25 : faire payer les frais administratifs pour chaque référence testée, à chaque session de test</u></p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants (Paul Adam, Denis Allenbach, David Angelats, Mathilde Brochard, Christophe Chenut, Océane Coquio, Patricia Corti, Jean-Louis Coué, David Courbet, Joke Gicquel, Nathalie Huet, Franck Laurent, Catherine Le Saint, Steve Matyja, Sandrine Mouillon, Sun Robin, Laurent Schwizgebel, Adeline Sergent, Thierry Stempfel, Anne Tran)</p> <p style="text-align: center;">Pour : 20</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	11/ Etat des lieux sur l'emploi	
Formation Emploi	<p style="text-align: right;"><i>Frédéric Dor, chargé de l'observatoire de l'emploi et de la formation</i></p> <p>Analyse sur la stratégie de l'emploi, quantitative et budgétaire (résultat de l'étude) Importance de l'obligation de la continuité de la formation des encadrants sur le territoire</p>	
	12/ Etat des lieux sur les équipements	
Direction générale Equipements	<p style="text-align: right;"><i>Eric SALANOUBAT, directeur général</i></p> <p>Présentation d'un état des lieux des équipements sur le territoire et la stratégie nationale mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les compétences de la FFBaD • La mission de service publique d'une fédération délégataire • Les règles techniques fédérales • L'accompagnement des maîtres d'ouvrage et des professionnels MOE • Le soutien ANS aux projets d'équipements structurants et de salles spécifiques • Guide d'aide à l'implantation (RTQ 2019) et guide pratique • BILAN : Salles vieillissantes anciennes et non rénovées • SportValue : guide méthodologique des équipements • Explore : dès qu'un projet émerge, nous avons des alertes. • Présentation des projets soutenus par la FFBaD auprès de l'ANS Equipement depuis 2010 • AirBadminton : déploiement des terrains depuis 2023 <p>Les membres évoquent l'importance des travaux en amont, de bien mettre en avant les recommandations concernant le traçage, la couleur des murs, d'où l'importance de se rapprocher des collectivités, maîtres d'ouvrage et architectes et la nécessité d'être présents sur le salon des maires.</p>	
	13/ Questions diverses	
	Pas de question diverse	

Fin de la séance : 12h00

Sandrine MOUILLON
Secrétaire générale de la FFBaD

À Saint-Ouen, le 02/01/2025,

> Réf. PAT / n° 2025-2
> Objet : Avis sur saisine

La commission éthique et déontologie (CED) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) a été saisie pour avis, le 22 décembre 2024, par M. Franck Laurent, président de la FFBaD, quant à la rémunération de trois membres du nouveau comité exécutif de la FFBaD en application de l'article 4.7.1. des statuts de la FFBaD et notamment de l'alinéa 4.7.1.1.

Cet alinéa 4.7.1.1. stipule, notamment, que "Dans les limites fixées par le règlement financier, le comité exécutif peut décider le versement d'une rémunération à un, deux ou trois de ses membres...".

Dans ce cadre, trois membres, en l'occurrence, sont donc proposés comme potentiels bénéficiaires de ces rémunérations, à savoir :

- M. Franck Laurent, en sa qualité de président, pour un montant de 2 000 € mensuel net à compter du 1^{er} janvier 2025.
- M. David Angelats, en sa qualité de trésorier général, pour un montant de 500 € mensuel net à compter du 1^{er} janvier 2025.
- Mme Patricia Corti, en sa qualité de vice-présidente chargée du Vivre ensemble, pour un montant de 500 € mensuel net à compter du 1^{er} janvier 2025.

Considérant :

- La proposition de rémunérations émise par le président de la FFBaD ;
- La charte d'éthique et déontologie de la FFBaD ;
- L'article 4.7.1. des statuts de la FFBaD ;
- L'article 10 du règlement financier de la FFBaD.

AVIS

Sur la recevabilité de la saisine :

La commission éthique et déontologie déclare la présente saisine pour avis recevable.

Sur les prérogatives de la commission éthique et déontologie :

La CED entend préciser qu'elle n'a pas vocation à se substituer aux juridictions françaises, notamment administratives, ou à d'autres instances de la FFBaD (commissions disciplinaires, commission nationale d'examen des réclamations et litiges...).

Elle rappelle, aussi, qu'elle ne dispose pas d'un pouvoir de sanction. Les avis et propositions qu'elle rend n'affectent pas la validité des décisions prises par les instances concernées ou la situation juridique des personnes agissant. Les garanties associées au droit à un procès équitable ne sont pas applicables en tant que telles devant la CED.

Sur le fond :

1) Les propositions de rémunération soumises à la CED concernent trois membres du comité exécutif récemment élus.

Il est ainsi proposé, comme bénéficiaires de ces rémunérations :

- M. Franck Laurent en sa qualité de président, pour un montant de 2 000 € mensuel net,
- M. David Angelats en sa qualité de trésorier général, pour un montant de 500 € mensuel net,
- Mme Patricia Corti en sa qualité de vice-présidente, pour un montant de 500 € mensuel net.

Ces rémunérations, à compter du 1^{er} janvier 2025, visent à soutenir leur engagement et leurs contraintes liées à leurs fonctions quant à la gouvernance de la FFBaD.

La CED souligne, en application de l'article 10.2. Plafonnement mensuel des rémunérations du Règlement financier de la Fédération Française de Badminton, que les fonctions exercées par les trois intéressés sont bien susceptibles d'ouvrir droit à ces rémunérations et qu'elles ne vont pas au-delà du plafond mensuel net retenu.

La CED rappelle, par ailleurs, ses précédents avis favorables lors de l'Olympiade passée concernant la rémunération des membres du comité exécutif et pour des mêmes missions, avis que le comité exécutif a pris en considération dans ses décisions en l'espèce.

II) Contexte juridique et rappel

La rémunération des dirigeants des associations s'inscrit dans un cadre défini par le Code général des impôts. Les conditions retenues portent, à la fois, sur les ressources dont dispose l'association, sur le nombre de dirigeants pouvant être rémunérés et sur le montant même de ces rémunérations.

On retiendra principalement que :

- Le nombre de dirigeants susceptibles d'être rémunérés est fonction des ressources propres de l'association. Pour trois dirigeants (le nombre le plus élevé autorisé), ces ressources propres, hors subventions publiques, doivent être supérieures à 1 000 000 € ;
- La rémunération doit être en adéquation avec les sujétions imposées aux dirigeants concernés et ne peut excéder mensuellement trois fois le plafond de la sécurité sociale, soit, en 2025, un montant de 3 925 € par mois.

La CED observe, à ce propos, que :

- Les ressources de la FFBaD, hors subventions publiques, sont très largement supérieures à 1 000 000 € ;
- Les rémunérations sollicitées, d'un montant net pour l'indemnité la plus élevée de l'ordre de 2 000 €, s'inscrit bien, a minima, dans le cadre des sujétions attendues des membres du comité exécutif d'une fédération olympique.

Elle rappelle, incidemment, que cette rémunération doit s'entendre comme une indemnisation de dirigeant en fonction de l'activité que les dirigeants déploient dans le cadre des missions dont ils ont la charge.

III) La réglementation fédérale en vigueur

La possibilité de rémunérer les dirigeants élus de la FFBaD est expressément prévue à l'article 4.7. des statuts de la FFBaD.

L'alinéa 4.7.1.1. des statuts dispose notamment que "*Dans les limites fixées par le règlement financier, le comité exécutif peut décider le versement d'une rémunération à un, deux ou trois de ses membres ...*"

L'article 10. du règlement financier apporte des précisions quant à la rémunération des dirigeants du comité exécutif en rappelant :

↳ La réglementation en vigueur à l'article 10.1. Réglementation

"Conformément aux dispositions des statuts relatives à la rémunération des dirigeants, le comité exécutif peut décider le versement d'une rémunération à des membres du comité exécutif, dans les conditions stipulées par l'article 261-7e du code général des impôts relatif à la gestion désintéressée des organismes agissant sans but lucratif et précisées dans le décret prévu par ce même article."

L'article 10.2.1. précise que le plafonnement des dirigeants s'inscrit dans le cadre d'un plafonnement mensuel net déterminé par la fonction occupée au sein du comité exécutif, savoir :

Fonction	Plafond mensuel net
Président	2 000 €
Trésorier/Vice-président	500 €

Il en résulte que les montants des rémunérations envisagés sont conformes au plafond mensuel net mentionné au Règlement financier -p Plafonnement mensuel des rémunérations.

En conclusion :

La commission éthique et déontologie donne un avis favorable à la proposition de rémunération d'un montant mensuel :

- ***De 2 000 € du président de la FFBA D, M. Franck Laurent,***
- ***De 500 € du trésorier général, M. David Angelats,***
- ***De 500 € de la vice-présidente, Mme Patricia Corti.***

à compter du 1^{er} janvier 2025 et sous la condition d'assurer effectivement ces fonctions.

Cet avis sera rendu public.

Paul-André Tramier
Responsable de la CED

